



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX

AVIS DE PROMULGATION

Aux contribuables de la municipalité de LEMIEUX

AVIS PUBLIC vous est donné par la soussignée Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lemieux, que le conseil de la municipalité de Lemieux, a adopté, lors de la séance régulière tenue le 13 janvier le règlement suivant :

RÉSOLUTION 2020-01-17

**RÈGLEMENT 2020-03 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 99-11
ET LE RÈGLEMENT 2006-04 RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION
DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX.**

DATES IMPORTANTES concernant ce règlement :

Avis de motion: 2 décembre 2019

Avis public : 14 janvier 2020

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi e qu'il est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 530 rue de l'Église Lemieux, Qc G0X 1S0 selon les heures normales d'affaires.

Donné à Lemieux, ce 15^e jour du mois de janvier 2020.

Caroline Simoneau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lemieux et demeurant à Lemieux, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé selon les directives émises par le Code municipal de la Province de Québec entre 7h.00 et 19h.00, le 14^e jour du mois de janvier 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de janvier 2020.

A handwritten signature in cursive script, reading "Caroline Simoneau".

Caroline Simoneau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière.